

DVC 1756A (M635). *Editio minor* É. Lhôte, ericlhote@hotmail.fr, Paris le 13/12/2024.

*Datation* : ca 425-400. Probablement alphabet de Dodone, avec *delta* de dorme D. Les autres lettres ne présentent pas de caractères spécialement archaïques.

δυνάε[ται - - - - -] ;

interprétation DVC

*(Le consultant) peut-il etc. ?*

Contrairement à ce que croient les éditeurs, ce type de subjonctif n'est pas nécessairement thessalien, puisqu'on le trouve même en attique : voir *LOD* n° 103, avec commentaire, δυνήομαι. Il est vrai qu'un subjonctif thessalien δυνᾶεται, ou δυνᾶεται (subj. à voyelle brève), est attesté dans Schwyzer 608, mais on rencontre aussi ce type en ionien et à Delphes. δυνάηται de notre inscription (= att. classique δύνηται) peut donc fort bien être une forme épirote.

On est souvent embarrassé, dans notre corpus, par des subjonctifs qui ne peuvent être que délibératifs (ou d'appréhension), mais qui semblent illogiques. *LOD* n° 103, en attique, en fournit un bon exemple : εἰ λδιόν μοι καὶ ἄμενον καὶ δυνήομαι πλέν « (je demande) s'il est bon pour moi et si je peux faire voile ». Une délibération ne saurait en effet porter sur une possibilité. La raison de cette apparente absurdité doit être la suivante : le consultant a superposé deux syntagmes, εἰ δύναμαι πλεῖν « si je peux faire voile », et εἰ πλέω « si je dois faire voile ». On expliquera de la même manière le δυνάηται de 1756A.